

Pour les trois priorités les plus importantes retenues, merci de préciser:

1. L'objectif poursuivi et les critères d'évaluation prévus,
2. Les actions et modalités concrètes quant à leur mise en œuvre,
3. Le budget prévu et à prévoir pour cette mise en œuvre.

PREMIERE PRIORITE: 2. L'ALLONGEMENT DU TRONC COMMUN

Description fine de celle-ci :

Supprimer l'allongement du tronc commun et revoir de manière approfondie le tronc commun actuel

1. Les actions et modalités concrètes à leur mise en œuvre :

- A. Assurer à tous les élèves qui terminent leur premier degré des bases solides qui leur permettent de poursuivre leurs études, que celles-ci soient en Général, en Techniques ou en Professionnel.
 1. CE1D : le niveau du CE1D doit être en phase avec les exigences des tests internationaux (Pisa, Pirl, etc). ce qui signifie des épreuves plus exigeantes qu'aujourd'hui.
 2. Au terme de la législation, 90% des écoles doivent avoir un taux de réussite de 85 % des élèves à chacune des épreuves (Français, Sciences, Math et langues modernes) et résultats Pisa dans la moyenne (500)
- B. Offrir dès la troisième année un enseignement de qualité à chaque élève quel que soit son choix

2. Le budget prévu et à prévoir pour cette mise en œuvre

Pour l'objectif A :

1. Mise à disposition des écoles d'outils performants pour la formation des élèves (cours, méthodologie, tests,..) et aide à la mutualisation des outils développés dans les écoles.
2. Aide aux écoles qui, une année, n'atteindraient pas 85 % de réussite au CE1D.
Aide de conseillers pédagogiques, formations spécifiques, analyse des résultats avec les enseignants concernés et définition de plans d'action.

Pour l'objectif B :

1. Diminuer le nombre d'options en 3^{ème} Général (à analyser mais par exemple Classique, scientifique et économique) pour éviter des « choix négatifs » chez les élèves.

Liste Destexhe - Les 3 grandes priorités en matière de politique éducative

2. *Relever le niveau des filières techniques et professionnelle dont les exigences en Français, Math, sciences et langues modernes doivent être équivalentes aux exigences du Général*
3. *Ne garder que les options techniques et professionnelles qui forment à des métiers avec de réelles possibilités d'emploi pour motiver les élèves.*

SECONDE PRIORITE: 4. LA SIMPLIFICATION EFFECTIVE DE LA CHARGE ADMINISTRATIVE DANS LES ECOLES

Description fine de celle-ci :

Nous considérons que l'autonomie des écoles est une condition indispensable pour améliorer la qualité de l'enseignement.

Les directions d'école doivent pouvoir consacrer leur temps à des tâches beaucoup plus importantes, comme l'adaptation de leur pédagogie à leur public, l'évaluation des enseignants, la motivation des enseignants, l'amélioration des pédagogies, le contrôle de la progression des élèves, l'évaluation et l'engagement des nouveaux enseignants (qui ne seraient plus imposés par des personnes qui ne connaissent pas l'école et sa culture ou son public).

La Direction pourrait aussi de ce fait consacrer plus de temps à définir des projets à plus long terme.

Simplification du décret Titres et Fonction, suppression du décret Inscription, abrogation de toutes les dispositions dans les circulaires qui n'améliorent pas de manière significative la qualité de l'enseignement

1. L'objectif poursuivi et les critères d'évaluation prévus

A la fin de la législature, diminution de 40% des formalités administratives des directions d'école.

Critère d'évaluation

Diminution de 40 % de la « circulaire de rentrée »

Diminution de 40 % du nombre de documents à remplir par les Directions

Diminution de 40% du temps consacrés par les Directions à l'administratif

2. Les actions et modalités concrètes à leur mise en œuvre

1. *Evaluation de chaque circulaire en application et vérification si elle est utile (en terme d'amélioration de la qualité d'enseignement)*
2. *Lors de chaque nouvelle circulaire, vérification si elle est utile.*

3. Le budget prévu et à prévoir pour cette mise en œuvre

TROISIEME PRIORITE: 9. LA REFONDATION DU DECRET INSCRIPTION

Description fine de celle-ci :

Suppression du décret Inscription au plus tard en 2023

Libre choix des parents : réel choix parce que les écoles correspondant à leurs attentes seront en nombre suffisant

1. L'objectif poursuivi et les critères d'évaluation prévus

Chaque parent doit pouvoir trouver pour chacun de ses enfants l'école qui lui convient.

Au terme de la législature, tous les enfants doivent trouver une place dans une école qui figure dans les trois premiers choix exprimés.

2. Les actions et modalités concrètes à leur mise en œuvre

- *Analyse du nombre de places manquantes (aujourd'hui et projection à 10 ans), création de places si nécessaire.*
- *Analyse de la non attractivité de certaines écoles et augmentation de cette attractivité*
- *Si c'est la perception qui est erronée, aider les écoles à changer cette perception (communication interne et externe)*
- *Si la réalité de l'école ne correspond pas à ce qui est attendu (discipline, niveau des études, options proposées ou autre), aider les écoles (Direction, équipe éducative, association de parents, conseil de participation) à améliorer ce qui doit l'être.*

3. Le budget prévu et à prévoir pour cette mise en œuvre